



Nombre de membres

Séance du mardi 17 janvier 2023

en exercice : 9

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 11 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Laurent ROUX

Présents : 8

Sont présents : Laurent ROUX, Sébastien ROUX, Monique ROUX, Stéphanie BLANC, Anaïs ROHR, Sophie VIAL, Christian BARBERIS

Votants : 9

Représentés : Florian UGHI

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Stéphanie BLANC

Monsieur Le Maire : Je tiens à remercier Madame LA Sous-Préfète d'être venue de Castellane et à vous remercier pour l'aide pour la dotation de solidarité pour la protection des berges de la Chasse. Pour une petite commune comme nous, c'est loin d'être anodin. Merci

Madame La Sous-Préfète : Je vous en prie. J'en profite pour vous souhaiter à tous une très bonne année.

Monsieur Le Maire : Quand la réunion aura commencé, si le public souhaite prendre la parole, il faut la demander. Je vous informe que nos réunions sont enregistrées. C'est ce qui sert de base pour l'élaboration du procès-verbal, il faut donc essayer d'avoir des propos les plus rationnel et les plus précis possibles. Cela évite d'avoir des comptes rendus qui font sept feuilles, c'est beaucoup de boulot pour le secrétariat de retranscrire tout ça.

Il est 17h49, le quorum est réuni puisque nous sommes 8 sur 9. Nous avons un absent, Florian UGHI qui a donné sa procuration à BLANC Stéphanie.

L'ordre du jour est très court :

- Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2022 que vous avez reçu par mail. Y-a-t-il des observations à ce sujet ?

On le met au vote

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)* (procuration)

Laurent ROUX	Stéphanie BLANC	Monique ROUX	Anaïs ROHR	Christian BARBERIS	Sophie VIAL	Florian UGHI *	Thierry REGA	Sébastien ROUX
P	P	P	P	P	P	P	P	P

Merci



Le deuxième point est le choix du site d'implantation de l'antenne au Hameau de Chasse

C'est un projet qui date de 2019, qui a été amené par une demande des élus de l'époque sur la commune. Suite à cela, un arrêté interministériel du 27 mai 2020 a été émis. Nous avons travaillé avec l'Opérateur FREE, choisi par l'Etat, pour poser l'antenne avec mise à disposition aux trois autres opérateurs.

Plusieurs solutions ont été envisagées. La première qui nous concernait globalement, c'était à côté du bassin d'eau de Chasse mais nous avons rencontré des problèmes de maîtrise du foncier. Nous avons fait appel à une société de conseil foncier en aménagement qui n'a pas réussi à aboutir car la parcelle concernée fait l'objet d'une succession. De plus la piste d'accès entre Chasse et le bassin d'eau est en grande partie privée.

L'opérateur nous a fait une proposition à l'entrée du hameau de Chasse, à côté de la cabane des ânes. Cette parcelle est très visible de la route et des trois accès au hameau. Nous avons retravaillé sur le sujet et la dernière proposition était de positionner l'antenne sur une parcelle, en aval de la cabane des ânes, sur un terrain communal et à proximité de la ligne à moyenne tension.

Nous avons eu une réunion de travail hier soir, avec 2 représentants d'association, une bonne partie du conseil municipal. On a une question, est ce qu'on a encore un délai pour essayer de devenir propriétaire de la parcelle à côté du bassin d'eau ?

Madame La Sous-Préfète : Monsieur le Maire, le projet de poteau fait partie du programme New Deal qui impose à l'Etat, qui nous impose de desservir 100% du territoire en 4G, là où il y a des habitations, ne serait-ce que pour des questions de sécurité.

Cela fait 2 ans qu'on y est. Je vous ai proposé des autres options en faisant la réunion en novembre en vous disant que c'est la dead ligne parce que ça fait 2 ans. La question du foncier devait être abordée. Vous m'avez dit : « oui c'est vrai, y'a le covid, y'a une succession ».

Nous n'avons plus de délai parce que les 2 ans de délai qu'on avait sont passés.

Monsieur Le Maire : C'est un peu ce que je disais hier soir. C'est bien que cela soit redit.

En gros l'option ou on botte en touche alors dans ce cas là vous faite l'antenne, c'est ce que je comprends, où vous voulez, ou on choisit au niveau du conseil municipal la moins mauvaise solution, de mettre l'antenne en aval de la cabane

Madame La Sous-Préfète : Nous avons le pouvoir de la poser là où c'est le plus facile. Je ne veux pas imposer, ce n'est pas ma méthode, ce n'est pas ma façon de travailler, c'est pour cela que l'on a fait c'est réunion. Je veux trouver la solution avec vous. La solution avec vous, c'est la première réunion que nous avons fait, nous avons regardé les cartes, les rayons, on a trouvé un espace où ça marchait, vous nous avez dit que c'est trop visible, on a poussé dans le champ. On a essayé de travailler avec vous le plus possible pour intégrer le mieux que l'on peut ce pylône et assurer cette desserte qui est une exigence de sécurité. Techniquement ça fonctionne le retrait dans le champ, la ligne

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Oui pas de problème.

Madame La Sous-Préfète : Très bien

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Y'a que des problèmes d'argent



Madame La Sous-Préfète : Ça c'est votre problème.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Y'a aucun souci. Nous dans un premier temps, on cherche l'implantation la plus efficace par rapport à la couverture radio qui nous est imposée et d'apporter le maximum de couverture territoriale. On a essayé de trouver l'emplacement le plus adéquate par rapport au sol et au chemin d'accès au pylône et à l'électrification du site. C'est pour cela que le deuxième projet avait été proposé plus ou moins à proximité de la cabane des ânes. Il était effectivement un peu visible.

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe : Ça ne vous choque pas vous de mettre une antenne de 24 mètres dans un milieu comme ça ?

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Si malheureusement j'installe des pylônes dans des endroit qui sont magnifique mais on nous impose de la faire. Un pylône ça se voit, je ne peux pas faire court et si ça ne se voit pas c'est qu'il y a un problème. Le deuxième projet que l'on a proposé qui est en contre bas, qui a plus de contrainte mais qui nous regarde, apporte une réelle solution de visibilité qui est beaucoup amoindri. Le dossier d'information de mairie vous apportera de nouvelles photos montages qui vous montera que ce projet là s'intègre assez bien dans le paysage.

Thierry REGA, conseiller municipal : Entre le premier projet sur le bassin d'eau potable et le deuxième projet en contre bas de la cabane des ânes, au niveau réception, on est sur les mêmes niveaux ou on emmètrait mieux au bassin ou à l'entrée du village ?

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : La couverture est sensiblement la même. A partir du moment où s'est validé par les ingénieurs, c'est que c'est sensiblement identique.

Thierry REGA, conseiller municipal : J'ai bien compris qu'on était hors délai.

Madame La Sous-Préfète : Vous n'avez pas le foncier et cela ne va pas se dégager en un mois. Vous avez eu 2 ans, cela n'a pas bougé, cela ne bougera pas en un mois.

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe : Est-ce qu'on ne pourrait pas, Madame La Sous-Préfète solliciter votre aide face à cette situation ?

Madame La Sous-Préfète : non, c'est y'a 2 ans qui fallait me solliciter. Maintenant je n'ai plus de délai. Vous les avez consommés. Y'a 2 ans, on aurait peut-être pu faire quelque chose. Maintenant c'est fini. J'ai alerté en juin, en septembre, en novembre. Je vous ai demandé un conseil en décembre où vous l'avez... voilà, je ne suis pas non plus magicienne.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Je ne suis pas persuadé que la préfecture puisse avoir un effet sur le rachat de parcelle

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe : Non mais nous aider dans la démarche

Madame La Sous-Préfète : La démarche ne se fera pas en un mois et l'aide c'était y'a 2 ans

Thierry REGA, conseiller municipal : Vous allez attaquer les travaux, le départ des travaux il est prévu quand ?



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/02/2023 004-210402400-20230210-2023_02-AU

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : S'il y a de la neige, les travaux ne peuvent pas démarrer. Par contre il y a des procédures juridique et administrative à mettre en place avant. Y'a le dossier d'information mairie, une fois que cela sera voté, que je vais devoir vous remettre dans le s 15 jours, il faut que je dépose une déclaration préalable de travaux, y'a le délai d'instruction, le délai de recours des tiers.

Madame La Sous-Préfète : Y'a bien 3 mois de procédure.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : De doute façon, on se retrouve en juin/juillet avec une mise en service potentielle, à mon avis, pas avant septembre/octobre.

Madame La Sous-Préfète : Y'a un branchement électrique tout de suite ? Moi je suis fan des poteaux New Deal mais ce qui marche au groupe électrogène je ne les aime pas des masses.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Quand on est encore dans les délais des 2 ans et qu'il nous reste 3 ou 4 mois avant la mise en service et qu'on a 6 mois de délai par Enedis sur l'extension de réseau, on est obligé d'amener un groupe électrogène. Si la mairie nous dit non pour telle ou telle raison, on ne le fait pas. Là en l'occurrence on a dépassé le délai cela veut dire que le groupe électrogène je ne suis pas obligé de le mettre.

Sophie VIAL, conseillère municipale : Vous nous parlez d'une antenne, mais la seconde l'antenne miroir. Y'a bien une seconde antenne

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Je n'ai aucune idée au niveau de l'emplacement. Il avait été dit qu'il fallait qu'il y ai un site distant, c'est ça ? Je crois que sur cet emplacement-là, il y a un lien direct.

Madame La Sous-Préfète : De mémoire celui-ci ne nécessitait pas d'antenne miroir

Monsieur Le Maire : Dan stout les cas dans un premier temps cela va être raccordé au satellite.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Non cela va être relié à des sites distants

Monsieur Le Maire : C'est ce que j'avais compris avec Madame Carvalheiro

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Des fois nous avons des difficultés de lien avec les antennes relais, en attendant on les fait passer par le satellite. Sauf que le satellite vous apporte un peu de couverture 3G en mode dégradé. Ce n'est pas satisfaisant et les communications sont très compliquées. S'il fait mauvais ce n'est même pas la peine. On le fait pour temporiser et avoir une solution pérenne. Je n'ai pas de souci pour le lien.

Monsieur Le Maire : Donc il n'y aura pas de miroir le long de la route qui monte à Chasse.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Sur le long de la route, non il n'y en aura pas.

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe : Non mais où il y en aura un ? Parce qu'il y en aura un si j'ai bien compris.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : On doit se positionner sur un pylône existant qui est déjà sur la commune



Madame La Sous-Préfète : Il est déjà en place ?

Anais ROHR, 3^{ème} adjointe : C'est celui de Beauvezer ?

Madame La Sous-Préfète : J'ai retenu qu'avec ce site-là, on se greffer sur le pylône existant et qu'il n'y avait pas besoin de remettre un nouveau pylône

Stéphanie BLANC, 1^{ère} adjointe : Contrairement si on l'avait mis au château d'eau. On avait automatiquement une antenne relais à ce moment-là.

Madame La Sous-Préfète : Oui. On a essayé tous le scénaris.

Monsieur Le Maire : Ce n'est pas un dossier que nous avons pris à la légère puisque j'ai retrouvé le courrier que nous avons fait à l'établissement foncier qui date du 7 février 2022 et sur lequel il dise qu'il n'y a pas de possibilité de devenir propriétaire de la parcelle du château d'eau.

Madame La Sous-Préfète : Je comprends

Thierry REGA, conseiller municipal : Nous allons quand même faire les démarches pour que le château d'eau revienne dans le communal. Je me posais la question de me dire qu'on est hors délai, qu'il faut couvrir les zones blanches et de faire une pierre 2 coup en récupérant le château d'eau.

Madame La Sous-Préfète : J'entends bien mais je n'ai plus de délai. C'est pour cela que je vous encourage depuis quelques mois à avancer sur ce sujet parce que je vois bien que le délai court et là on a déjà tiré sur la corde.

Thierry REGA, conseiller municipal : Je me disais aussi que si les travaux ne démarrent qu'en début d'année avec les démarches

Madame La Sous-Préfète : On est d'accord que dans 3 mois, vous ne serez pas propriétaire.

Thierry REGA, conseiller municipal : Je ne sais pas

Madame La Sous-Préfète : Moi j'en suis sûre car il y a plus de 3 mois de procédure pour être propriétaire.

Thierry REGA, conseiller municipal : Donc alors c'est réglé

Madame La Sous-Préfète : Oui mais l'hypothèse bassin n'existe plus c'est dommage mais c'est plutôt factuel.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Je vous ai dit des bêtises. On a eu la confirmation que la fibre allait passer. Donc le site va être fourni par la fibre donc on n'aura pas besoin ni de se raccorder à un site qui est ici, ni de créer un site distant. Là-dessus y'aura pas de souci. Par contre avant que la fibre arrive, on sera obligé de passer par le satellite.

Madame La Sous-Préfète : En même temps, la fibre sera là au mois de juin donc si vous branchez en octobre on est bon. Tout l'arrondissement est raccordé pour Juin. C'est une bonne nouvelle surtout si vous êtes ok sur votre base d'adresse.



Monsieur Le Maire : On y travaille depuis un petit moment

Madame La Sous-Préfète : Il faut passer à la vitesse supérieure maintenant

Stéphanie BLANC, 1^{ère} adjointe : En fait elle était prête avec la poste mais ils se sont rendus compte qu'il y avait beaucoup d'erreur.

Monsieur Le Maire : Y'a le chantier additif de la zone d'activité qui n'était pas prévu au départ.

Madame La Sous-Préfète : Il faut la finaliser rapidement car c'est à partir de la base d'adresse que ce fait l'ancrage des tableaux et des jonctions entre le bénéficiaire et l'intermédiaire. C'est aussi sûr à que se font les livraisons...

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Je vais lancer rapidement, en lien avec la préfecture les démarches avec le pétitionnaire qui gère la fibre, XP FIBRE.

Madame La Sous-Préfète : Le 1^{er} février vous avez une réunion des maires avec XP FIBRE, vous leur en touchez un petit mot.

Monsieur Le Maire : L'adressage cale devrait avancer puisque nous avons notre nouvelle secrétaire de mairie qui a pris ses fonctions justes avant Noël qui a réussi à finaliser l'adressage sur Thorame-Basse. Je pense que cela avancera relativement vite.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Il me faudra des contacts puisque la fibre est à côté. Au niveau des travaux et financier, on n'a pas trop de souci. Le lien entre le pylône et le cheminement de la fibre, se sera un détail par contre les négociations par rapport aux abonnements, cela prend un peu de temps.

Monsieur Le Maire : On est bien d'accord, il n'y a pas d'antenne miroir.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Non

Anaïs RORH, 3^{ème} adjointe : On est sur une antenne de 40 mètres de haut. Est-ce qu'elle sera camouflée ?

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Y'a 2 solutions. Soit le pylône sera en mode treillis en vert ou gris vert, soit en mono tube, ce choix appartient au conseil municipal. Tout ce qu'on fait en montage, c'est en mode treillis car lorsqu'ils sont à flan de colline, on voit à travers ce qui permet d'amoindrir l'impact visuel. Après c'est un choix.

Madame La Sous-Préfète : Vous ne m'avez pas parlé de plantations en bas ?

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : On peut mettre des cyprès ou d'autres arbres

Anaïs RORH, 3^{ème} adjointe : Ce n'est pas gênant à proximité de l'accès car il va y avoir du béton, un grillage pour protéger le bas du pylône.



Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Le site en lui-même, tout compris prend environ 35 m² au sol. Le tout est grillagé pour des questions de sécurité. Autour de ce pylône, la zone technique du grillage, on peut envisager des plantations mais vu qu'il est en contre bas et qu'il y a des arbres qui font déjà 10 à 15 mètres, si on plante des cyprès de 2 mètres cela risque d'être ridicule. Par contre on ne s'engage pas à entretenir les arbres. On peut financer les plantations mais on ne fera pas d'entretien.

Monsieur Le Maire : Monsieur NEY veut poser une question

Monsieur NEY : Par rapport à la surface que vous exploitez de 35 m². Comment on peut avoir une surface de 35 m² sachant que sur un pylône de 24 m² on a une embase béton de 25m² et qu'à côté de ça il va y avoir un groupe qui va être dans un bloc d'au moins 10 m² et une zone de sécurité. On n'est pas sur 35m². Donc une antenne de 40m, l'emprise au sol est à mon avis beaucoup plus grande.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Je vais vous dire exactement la surface au sol. Je ne pas les côtes ici. Je ferai côté les plans.

Thierry REGA, conseiller municipal : Vous avez des plots de combien

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : C'est des questions légitimes. Ça c'est la phase conception du projet ou on va avoir la taille des massifs, la profondeur. Par contre la surface au sol on le sais. A 5 m² près ce n'est pas grand-chose par contre on est dans ses eaux là. Y'aura pas de problématique là-dessus.

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe : Si j'ai bien compris, y'a un bail qui va être mis en place entre vous et la commune pour une durée de 12 ans. Qu'est ce qui se passe après ?

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : C'est comme un bail de location, vous avez la possibilité de prolonger le contrat, soit c'est reconduit de manière tacite, soit vous reconduisez vous-même, soit vous demandez 6 mois avant l'évacuation du site.

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe : Et qu'est ce qui se passe si vous démontez l'antenne donc en fait les réglementations de l'Etat qui prône la protection des habitants, de leur permettre l'accès au téléphone, on va dépenser 150 000 euros pour s'il faut dans 12 ans...

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Je vais vous répondre de manière binaire. D'un point de vue contractuel, vous nous demandez de partir, on se retournera vers l'Etat.

Madame La Sous-Préfète : On leur demandera de rester

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : On devra chercher un nouvel emplacement du moment où vous nous demandez de partir.

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe : Parce que sinon ça ne me paraissait pas logique. Si on le fait pour une raison d'utilité publique



Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : On est régi par du droit privé. C'est un bail consenti entre une société et une commune. Si au bout de 12 ans vous nous demandez de partir, on devra trouver un autre emplacement.

Madame La Sous-Préfète : C'est combien le montant du bail ?

Monsieur Le Maire : 1000 euros

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe : Ce n'est pas ce qui va nous enrichir, on n'attend pas après ça.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Les zones blanches ont commencé avec des loyers à 500 euros pour la bonne raison que c'est l'Etat qui nous impose d'aller sur ces zones, il n'y a pas de retour financier par rapport à l'implantation que l'on réalise. Le retour sur investissement est nul.

Madame La Sous-Préfète : Si on laisse les opérateurs s'implanter, il n'irait que là où c'est rentable.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : On est régi par l'offre et la demande, par le marché.

Madame La Sous-Préfète : C'est pour cela que la puissance publique dit que c'est une mesure de sécurité, vous devez aller partout. On met des moyens en face.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Le pylône sur ce site va coûter environ 200 000 euros. Y'a aucun retour sur investissement sur ce projet même au-delà de 12 ans. Sachant qu'il y a 4 opérateurs sur le pylône. L'administré à le choix de son opérateur.

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe : Vous sous-loué l'emplacement

Madame La Sous-Préfète : non pas dans les New Deal, c'est obligatoire 4 opérateurs

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : C'est l'avantage du New Deal, vous allez avoir les 4 opérateurs au même niveau et dans les mêmes antennes. Y'a que dans le New Deal que l'on fait ça.

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe : Le rayonnement ça va être que pour Chasse.

Madame La Sous-Préfète : Ce n'est pas assez pour couvrir le déficit qu'il y a ici mais cela renforce la couverture sur le quartier des Espiniers.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Les ondes radios ne peuvent pas traverser un obstacle mais tous les endroits où il n'y a pas d'obstacle seront couverts sur une distance d'au moins 1,5km.

Un spectateur : Je pense que si vous alimentez votre antenne avec la fibre, on va avoir un problème avec les fils de cuivre

Madame La Sous-Préfète : Ce n'est pas du cuivre la fibre.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : La fibre c'est comme du fil à coudre où les informations transite à la vitesse de la lumière. On communique beaucoup plus vite.

Un spectateur : Est-ce que la fibre arrive à Chasse



Madame La Sous-Préfète : Elle va arriver. Elle est prévue pour aller jusqu'à Chasse.

Monsieur NEY : Je reviens sur ce que disait monsieur par rapport au rayonnement du réseau sur 1 km, on parlait de sécurité tout à l'heure. On va avoir un rayonnement sur 1km sachant que nous avons déjà des résidus de réseau sur Chasse donc on investit pour 1 km.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Sur une zone très dense, c'est ce qui se passe. Sur une zone très peu dense, en zone montagne, si on se trouve en contre bas cela va couvrir tout le pan de montagne

Monsieur NEY : Vous avez dit que l'on avait des obstacles de partout donc si on se trouve dans le fond de Chasse et qu'on a un accident la téléphonie mobile ne resta pas le meilleur moyen de se sécuriser.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Ça reste le meilleur moyen car tous les systèmes devront passer très rapidement par le système GSM, vous n'avez plus de système de secours par le fixe.

Monsieur NEY : Aujourd'hui on a des talkies-walkies avec des fréquences qui sont faite pour la sécurité, le sauvetage en montage ; Il faudrait plutôt sensibiliser les gens. Au niveau du prix, cela ne couterait pas 200 000 euros de poser quelques relai radio

Madame La Sous-Préfète : Non parce que le 112 qui coordonne la police, les gendarmes et le Samu ne fonctionne pas en radio. Il fonctionne sur l'ensemble du territoire français via ses numéros la qui nécessite ou du cuivre ou de la 3G ou de la 4G.

Monsieur NEY : Les sauvetages en montage sont sur les radios et pas sur le mobile.

Madame La Sous-Préfète : Quand vous faites le 17, vous n'appellez pas le sauvetage en montage. Vous appelez le CORGE qui diligente ou pas le sauvetage en montage, qui diligente ou pas l'hélicoptère CHOUCAS avec des pompiers ou des gendarmes. Vous appelez le CORGE qui centralise l'ensemble des appels et qui dispose. Vous n'appellez pas les secours en montage.

Monsieur NEY : Dans le cas ou votre téléphone passe.

Madame La Sous-Préfète : Les civils, le commun des mortels n'appellent pas par la radio. Le système de secours, la fréquence radio est réservée pour le réseau professionnel. Vous n'êtes pas un réseau professionnel. S'il vous arrive un problème à Chasse, vous ne passerez pas par la radio mais par le 17 ou le 112.

Monsieur NEY : Si on a du réseau

Madame La Sous-Préfète : Et vous en aurez

Monsieur NEY : Non on n'en aura pas de partout, ce n'est pas vrai.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Vous en aurez sur la zone de couverture proposée par le projet. Vous vous comportez en professionnel, vous avez certainement des moyens de



communications mais je pense que Madame La Sous-Préfète a raison d'un point de vue de la sécurité civile, les gens qui vont faire de ski ou autres

Monsieur NEY : Moi je suis chasseur, il faudrait les sensibiliser par rapport à ça parce que le téléphone ne passe pas partout et qu'il continuera à ne pas passer partout. Donner du réseau pour les gens qui sont là l'été, pour le site, c'est très bien donc on dénature un site pour des personnes qui viennent l'été

Madame La Sous-Préfète : Pour la sécurité des habitants oui.

Monsieur NEY : Pour la sécurité des habitants, se sont des habitants, ils ont pour l'instant, encore, le téléphone.

Madame La Sous-Préfète : Donc de moins en moins, on met et c'est le principe de réduire les zones blanches

Monsieur NEY : Et les zones qui ne sont pas blanche car nous avons encore eu des coupures de plus de 3 heures sur Villars. Plus de réseau de téléphone et plus d'internet

Madame La Sous-Préfète : C'est le réseau orange qui a pété pour tous y compris pour les gendarmes sur tout le haut verdon.

Thierry REGA, conseiller municipal : Ça reste exceptionnel qu'il y a quelque chose qui casse et que ça ne fonctionne

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe : A chaque fois qu'il neige, on n'a pas de réseau. A chaque fois qu'il y a du monde, on n'a pas de réseau non plus.

Madame La Sous-Préfète : Ici vous avez une fragilité qui ne rentre pas dans la New Deal car vous avez déjà du réseau, qui n'est pas assez puissant, comme l'était à Castellane, y'a trop de monde. Une des solutions sera le renfort via la fibre qui permettra de renforcer cette technologie ou de renforcer le réseau avec une antenne sur le toit de la mairie qui peut renforcer la couverture du village.

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe : Ce n'est pas de la mairie de Villars dont on parle

Madame La Sous-Préfète : Ça c'est votre choix, ce n'est pas moi qui me plains d'une absence de réseau. A un moment donné s'il y a besoin de renforcer le réseau, il faudra le faire via une antenne. Si vous ne voulez pas le renforcer voilà

Stéphanie BLANC, 1^{ère} adjointe : Ce sera à la mairie de le payer ce renforcement d'antenne ?

Madame La Sous-Préfète : Non c'est un autre accord.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Vous faites une demande auprès des opérateurs, un peu poussé par la préfecture éventuellement, nous analysons le projet et si c'est faisable on vient s'installer et on ne fera rien payer. On rentre dans le déploiement mais cela ne sera pas multi opérateur.



Monsieur NEY : Puisque vous êtes sur la partie technique, on vous proposerait de vous installer une antenne dans le jardin, vous seriez d'accord ?

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Oui

Monsieur NEY : Vivre dessous, rester, avoir une antenne de 24 mètres

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Oui si j'ai un jardin de 500 m2 ou 1000 m2, ça ne me pose aucun problème parce que les loyers ne sont pas les mêmes. D'un point de vue santé et sécurité, ça ne me pose pas de problème.

Thierry REGA, conseiller municipal : Le problème c'est l'aspect visuel, parce que personne n'est contre à ce qu'il y ait du réseau partout.

Madame La Sous-Préfète : C'est pour cela que je suis là. Ne croyais pas que je vais rencontrer tous les conseils municipaux, vous êtes le premier que je rencontre depuis que je suis là. Je vous trouver la solution avec vous en intégrant la réunion que l'on a fait ici, les remarques, les habillages. J'ai aussi entendu que le premier site vous plaisez plus mais je ne suis toujours pas magicienne. On en est là, on a des objectifs de couverture des zones blanches, des objectifs de sécurité et trouver l'adéquation la plus acceptable pour vous pour implanter ce pylône. Je pourrais vous dire demain je l'implante là et puis basta mais cela ne m'intéresse pas.

Monsieur Le Maire : Gilbert veut dire quelque chose

Gilbert : Vous avez dit que l'antenne coûtait 200 000 euros. Notre rideau de téléphonie mobile et fixe ne sont pas fiable. Est-ce que cet argent on ne pourrait pas le mettre en priorité pour renforcer la qualité de réseau

Madame La Sous-Préfète : Ce n'est pas le choix, monsieur. Le choix c'est qu'on a un programme qui s'appelle New Deal qui permet d'installer des pylônes sur les zones blanches, multi-opérateurs, quel que soit le coût du pylône. Le choix il n'est pas de redéfinir ici, dans ce conseil municipal ce soir, la stratégie nationale d'implantation des réseaux. On décline un programme qui s'appelle New Deal et qui couvre les zones blanches. Pour ce qui est du devenir du cuivre, y'a une stratégie qui nous pose beaucoup de souci, à laquelle je fais particulièrement attention, les poteaux sur lesquels passe la fibre. Dès qu'il y a un petit « T » au-dessus du poteau avec un fil, c'est la fibre. Vous pourrez regarder si elle monte jusqu'à Chasse.

Sur ces questions-là, Orange va être amené à retirer les fils cuivre de téléphone fixe, le téléphone passera par la fibre. C'est pour cela que l'on insiste sur la couverture par la fibre de l'ensemble des communes et hameau de façon à ce que la couverture soit assurée.

Et l'exigence de la couverture nationale est double : 3G/4G pour la sécurité et fibre et substitution au fil dès qu'il faudra retirer les fils cuivre. La question des poteaux, pour l'instant il appartient à Orange et le devenir de ces poteaux est un enjeu donc la réflexion nationale est de savoir si on ne va pas créer un opérateur public pour gérer les poteaux et leur remplacement car on se rend compte qu'il y en a beaucoup qui sont abîmés.

On pousse les opérateurs et XP FIBRE est très mauvais joueur parce qu'il ne veut pas les remplacer.

Gilbert : Madame, vous nous refusez la possibilité d'avoir plus de délai,



Madame La Sous-Préfète : Je n'ai plus de délai à vous offrir, vous avez déjà dépassé d'un mois sur les délais que j'avais

Gilbert : Mais nous n'avons pas la fibre à Chasse donc nous auront l'antenne.

Madame La Sous-Préfète : Elle arrive en Juin.

Gilbert : On constate des gens qui travaillent, Portugais et autres, qui tire des câbles, qui retire des câbles, on ne sait pas où on en est.

Madame La Sous-Préfète : Le déploiement de la fibre est quasiment bouclé. Il reste les branchements des fils que l'on appelle des nœuds intermédiaires qui vont du NRO à une petite boîte relais puis jusqu'au domicile. La petite boîte relai au domicile, c'est vous qui le gérez avec l'opérateur. Normalement au plus tard sauf pour La Rochette, c'est pour Juin.

Monsieur NEY : Vous nous dites qu'on arrive au bout du délai par rapport aux subventions

Madame La Sous-Préfète : Non par rapport au déploiement, je n'ai pas parlé de subvention.

Monsieur NEY : Aujourd'hui la fibre elle a 4 ans de retard, si l'antenne elle à 1 an de retard et qu'on arrive à avoir un site qu'on demande.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : On va l'allumer temporairement sur le satellite pour avoir du réseau 3G.

Madame La Sous-Préfète : Vous avez 2 ans pour installer un poteau New Deal.

Monsieur NEY : Nous ont été pas au courant. On l'apprend promptement. On est sur un projet public. Pourquoi il n'y a rien eu de mis en œuvre pour qu'on sache ce qu'il se passe ?

Madame La Sous-Préfète : Vous voulez dire à part la notification, à part l'ensemble des relances que les sous-préfets ont fait depuis 2 ans à la mairie.

Monsieur NEY : Alors aujourd'hui c'est un problème de la mairie.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : La communication c'est vous regarde, ça fait presque 3 ans maintenant

Madame La Sous-Préfète : Moi je relance la mairie.

Monsieur NEY : Y'a pas de campagne d'information qui est faite pour ce projet New Deal pour informer les gens.

Madame La Sous-Préfète : Notre interlocuteur c'est les maires. Exceptionnellement je viens dans un conseil municipal et encore plus exceptionnellement, il se transforme en réunion publique. Je ne suis pas là pour animer une réunion publique. L'interlocuteur de l'Etat sur le déploiement des dispositifs de l'Etat ceux sont les mairies partout en France. Que ce soit pour la fibre ou pour les antennes New



Deal. Ils sont nos interlocuteurs parce que les maires sont élus par vous et qu'ils administrent leurs communes. Quelque soit les maires et vous n'êtes pas les seuls à être en retard. Et c'est comme ça pour tous les sujets.

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe : Et vue qu'il y a eu le Covid au milieu, on ne peut pas rallonger un peu le délai.

Madame La Sous-Préfète : Le Covid ça fait 3 ans.

Monsieur NEY : oui mais le décret il a été signé pendant la période covid et sur la passation de 2 conseils municipaux.

Madame La Sous-Préfète : Comme partout ailleurs et donc vous avez bien eu 2 ans puisque je vous rappelle que vous avez été élus en juillet 2020. Ça fait 2 ans et on est en 2023 et je vous cause encore.

Monsieur NEY : Nous en remercions

Madame La Sous-Préfète : Donc là, franchement ceux sont des mauvais arguments.

Monsieur NEY : nous on est là pour trouver la meilleure solution.

Madame La Sous-Préfète : La meilleure solution, c'est celle que l'on vous a proposé et qu'on a travaillé avec les élus. Je n'en ai pas d'autre.

Monsieur NEY : on parle bien d'intégration et c'est le mot que j'ai relevé mais l'antenne aujourd'hui comme elle est proposée, y'a pas d'intégration dans le paysage, ce n'est pas vrai.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Après on ne peut pas faire de miracle. Soit on propose un pylône treillis mais là on ne peut pas vous faire un faux arbre car cela voudrait dire de faire un faux arbre de 45 mètres de haut avec des couleurs qui ne correspondent pas spécialement

Monsieur NEY : Donc là on est plus sur 2 possibilités puisque vous dites qu'il n'y a pas de faux arbres. C'était soit le treillis, soit le faux arbre.

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe : Non c'était soit le treillis, soit le poteau plein.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Soit le treillis, soit le poteau plein et vous avez le choix de la couleur.

Monsieur NEY : Nous on avait proposé rose hier en réunion de travail

Monsieur Le Maire : Gilbert et après je pense que toutes les questions auront été posées puis nous passerons au vote de délibération.

Gilbert : Cher Madame, la vallée de Chasse, c'est quelque chose que les gens viennent de loin pour voir, que nous aimons et que nous souhaitons que cela reste comme ça. Aujourd'hui, on en a parlé avec le syndicat d'initiative d'Allos, ils sont choqués que ce projet se fasse.



Madame La Sous-Préfète : Il n'y a pas de syndicat d'initiative à Allos mais bon un office du tourisme.

Gilbert : Ils sont actuellement choqués que cette antenne se mette en place. On ne comprend pas. Effectivement on a plus le temps de mettre cette antenne en place. Pour nous c'est quelque chose qui ne passera pas.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : L'emplacement qu'on a déterminé la dernière fois avec monsieur le Maire et Madame La Sous-Préfète. C'est un emplacement en contre bas de la route et c'est un projet, qui a mon sens, va vraiment s'intégrer à l'environnement. Vous ne le verrez quasiment pas. Bien sûr si vous êtes au pied du pylône, vous le verrez

Monsieur NEY : Y 'a des arguments que vous aurez pu tenir mais là dire qu'on ne la verra quasiment pas ce n'est pas un argument qui est plausible et que l'on peut écouter, ce n'est pas vrai. Quand on est réaliste et qu'on voit une antenne de 40 mètres, on va la voir, ça s'étend sur l'entrée d'un hameau.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Je comprends ce que vous dites sauf que nous allons vous proposer des photos montages à des emplacements. Vous verrez que le projet du pylône se verra à un ou deux endroits mais à partir du moment où on est en contre bas et à flan de colline et que la peinture s'intègre à l'environnement, le pylône treillis ne se verra quasiment pas.

Monsieur NEY : L'entrée du village est à 300 mètres du pylône là où il est proposé. Cela veut dire que les gens qui vont ouvrir leurs volets, la première chose qu'ils vont voir c'est leur antenne. Les gens quand ils vont venir balader, randonner, aller pêcher, la première chose qu'ils vont voir en arrivant, c'est l'antenne

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : non c'est en contre bas

Monsieur NEY : En contre bas, on n'a pas 40 mètres de dénivelé sinon on est dans la Chasse.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : On n'est pas sur le projet initial proposé, on est sur un deuxième projet.

Monsieur Le Maire : Hier on a fait une réunion publique pour que tout le monde puisse s'exprimer. On est resté 1h30. Je crois qu'on a essayé de trouver la moins mauvaise solution. Il nous reste les cartes en main pour le choix du site, de la couleur et du modèle de poteau. Ce qu'on va choisir de prendre une délibération en essayant de choisir la moins mauvaise solution.

Madame La Sous-Préfète : J'ai des prises déployées à Chasse de fibre. Elles ne sont peut-être pas encore toutes raccordées. Je n'ai pas toutes les maisons mais j'en ai une série de déployée dans les maisons qui montent à Chasse qui sont sur la route et sur Villars-Colmars. Elles sont répertoriées donc cela veut dire que la base a dû en faire leur affaire, tant mieux, après ils faut que cela soit actionné.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : On peut vous faire plusieurs photos montage des vues

Monsieur Le Maire : C'est l'objet du coup de fil que j'ai passé à votre collègue, Madame Carvalheiro, les photos montage de l'aval vers l'amont que nous n'avions pas.



Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe : Alors qu'est-ce qu'on vote aujourd'hui si on ne sait pas par rapport au photos montages. On bien compris que l'antenne on n'avait pas le choix parce qu'il faut du réseau mais après par rapport à l'emplacement.

Monsieur Le Maire : On vote le choix de la parcelle et pas l'emplacement sur la parcelle

Thierry REGA, conseiller municipal : Je tiens juste à souligner qu'au départ de cette réunion on le voulait en haut avec un relai pour les ondes, là on se retrouve quand même avec une antenne avec une seule pollution visuelle et pas 2 car de l'autre côté on aurait eu un miroir pour être pragmatique, l'antenne ce n'est pas super beau. Y'a des avantages à pouvoir téléphoner et forcément on a qu'une pollution visuelle au lieu de 2 donc en résumé de la situation. A débattre il faut débattre sur des choses concrètes sinon on va y rester jusqu'à tard.

Monsieur Le Maire : Je pense que les questions et les précisions qu'on avait demandées, on a eu les réponses. Il est temps de délibérer sur ce sujet, on ne va pas repousser ça jusqu'au saint glinglin comme on dit. C'est une décision qui ne nous est pas facile, c'est un sujet fort sensible qui est loin de faire l'unanimité, on l'a bien compris. C'est quelque chose de nouveau que l'on peut considérer comme une pollution visuelle avec des ondes avec les personnes hyper électrosensibles mais nous avons l'obligation de couvrir cette zone blanche qui est Chasse. C'était une demande de l'ancienne municipalité sur laquelle nous n'avons pas le choix de revenir, y'a un décret interministériel signé par Monsieur Bruno Lemaire. On va mettre ce projet en délibération. C'est la parcelle qui sera en dessous de la cabane dite des ânes donc, il y aura une seule antenne, pas de miroir. Il nous reste le choix sur le type d'antenne et la couleur.

Madame La Sous-Préfète : Moi je dis poteau, vous vous dites antenne mais en fait c'est un pylône.

Stéphanie BLANC, 1^{ère} adjointe : L'antenne est sur le pylône.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : L'avantage de se raccorder à la fibre, il n'y aura pas de gamelle ronde qui relie les pylônes les uns aux autres. L'aspect visuel sera amoindri.

Madame La Sous-Préfète : Vous nous faites des photos aval/amont avec poteau treillis et poteau plein.

Monsieur Le Maire : Il nous faudrait une photo depuis la route de Chasse en direction du hameau. Je pense que c'est là le plus sensible.

Monsieur Laurent Paternot, technicien FREE : Notez sur une carte les endroits où vous voulez les photos.

Monsieur Le Maire : On va passer à la délibération.

IMPLANTATION D'UNE ANTENNE-RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE DANS LE HAMEAU DE CHASSE - DE 2023_001

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'optimiser la couverture réseau des habitants du hameau de Chasse, la commune a été identifiée dans l'arrêté ministériel du 27 mai 2020 pris dans le cadre du Programme NEW DEAL, pour bénéficier d'une couverture mobile de la part des 4 opérateurs.



La société FREE Mobile a été désignée comme Opérateur Leader.

Ce dispositif va se concrétiser par la réalisation d'un pylône de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrale B-1194.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le contrat de Bail pour une durée de 12 années, prorogeable par période de 6 années entières et successives, faute de congé donné par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, 18 mois au moins avant l'expiration de chaque période en cours.

Dans le cas où ce projet nécessitera une extension de réseau, les frais afférents à cette extension seront pris en charge par le bénéficiaire de l'autorisation, soit sur le fondement de l'article L.332-15 du code de l'urbanisme, soit via la participation spécifique pour la réalisation d'équipements publics prévue à l'article L.332-8 du code de l'urbanisme, pour réalisation d'un équipement public exceptionnel.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les articles R111-2, R111-15 et R111-21 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant la demande de la société FREE Mobile ;

Considérant l'intérêt d'y satisfaire afin d'assurer une couverture réseau satisfaisante sur le territoire ;

Considérant que le montant de la redevance est fixé annuellement à 1 000,00 euros TTC minimum exigible semestriellement d'avance le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'implantation d'une antenne relais sur la parcelle B-1194.

VALIDE le contrat de Bail tel qu'il est présenté par la société FREE Mobile.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la société FREE Mobile.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	Stéphanie BLANC	Monique ROUX	Anaïs ROHR	Christian BARBERIS	Sophie VIAL	Florian UGHI*	Thierry REGA	Sébastien ROUX
P	P	P	C	C	C	P	P	P

La délibération est validée.

Monsieur NEY : Je peux quand même parler même si ça a été validé

Stéphanie BLANC, 1^{ère} adjointe : Non, on n'a pas levé la séance.

Monsieur Le Maire : Merci. Ce n'est pas avec grand plaisir que nous avons validé cette antenne



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

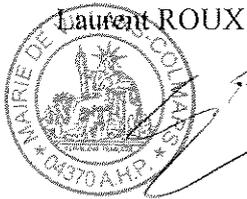
RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/02/2023 004-210402400-20230210-2023_02-AU

mais nous avons essayé de choisir la moins mauvaise solution pour nous.

L'ordre du jour est terminé. Il est 17h48. La séance est levée.

Le Maire,

La secrétaire de Séance,



Laurent ROUX

Stéphanie BLANC

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 8 février 2023.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	Stéphanie BLANC	Anaïs ROHR*	Christian BARBERIS	Sophie VIAL	Florian UGHI*	Thierry REGA	Sébastien ROUX
P	P	P	P	P	P	P	P

